



**REGLEMENT DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
2017**

DRAGON-BOAT



A. PREAMBULE.....	3
B. MODALITES DE SELCTION	3
1. <i>Les types équipages susceptibles d'être ouverts à la sélection</i>	3
2. <i>Conditions de participation à la compétition de sélection</i>	3
3. <i>Dates et lieu de la compétition de sélection.....</i>	3
4. <i>Règlement de la compétition de sélection</i>	3
5. <i>Classement</i>	3
C. PROPOSITION DE SELECTION	4
1. <i>Préambule</i>	4
2. <i>Proposition de sélection pour l'Équipe de France 2017.....</i>	4
2.1. <i>Pagayeurs et Pagayeuses.....</i>	4
(a) <i>Condition d'éligibilité à la sélection - « Performance minimale ».....</i>	4
(b) <i>Principe général.....</i>	4
2.2. <i>Barreurs</i>	4
2.3. <i>Batteurs</i>	4
3. <i>Règles administratives.....</i>	4
D. PROGRAMME D' ACTIONS.....	4
E. DIFFUSION DU REGLEMENT DE SELECTION.....	4

A. PREAMBULE

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des titres au championnat d'Europe ECA¹ 2017.

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les équipages capables d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France de Dragon-Boat lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2017.

Les règles de sélection sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du Président de la Commission Nationale d'Activité Dragon-Boat et du Vice-Président en charge du Haut-Niveau de l'activité.

B. MODALITES DE SELCTION

1. Les types équipages susceptibles d'être ouverts à la sélection

Les types équipages susceptibles d'être ouvert à une sélection en Équipe de France Dragon-Boat 2017 sont :

Correspondance règlement ICF ² Dragon-Boat 2017		
Dragon-Boat 10 places 8 à 10 pagayeurs 1 barreur 1 batteur	Homme	Senior
	Dame	Senior
	Mixte (4 pagayeuses au minimum)	Senior

2. Conditions de participation à la compétition de sélection

- Être titulaire de la licence Canoë Plus 2017 et d'un certificat de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition.
- S'engager à participer au Championnat d'Europe de Dragon-Boat 2017 (Szeged – Hongrie) en cas de sélection.
- S'inscrire en ligne (site internet <http://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>) à la compétition de sélection avant le 14 mai 2017 (23h00) et déclaré son « bordé » pour pagayer en dragon-boat.

3. Dates et lieu de la compétition de sélection

La compétition de sélection se déroulera le 27 mai 2017 à Louhans (71) en marge du sélectif national.

4. Règlement de la compétition de sélection

La compétition de sélection se disputera sur machine à pagayer en position « dragon-Boat » sous la forme d'une épreuve de 500m départ arrêté en contre la montre.

5. Classement

Un classement homme et un classement dame sera établi sur la base des temps réalisés.
En cas d'égalité, les sportifs seront classés exæquo.

¹ ECA – Association Européenne de Canoë

² ICF – Fédération Internationale de Canoë



C. PROPOSITION DE SELECTION

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Directeur Sportif après avis du manager « Dragon-Boat » et du Vice-Président en charge du Haut-niveau pour cette activité.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre sportif pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection pour l'Équipe de France 2017

2.1. Pagayeurs et Pagayuses

(a) Condition d'éligibilité à la sélection - « Performance minimale »

Pour être éligible à une sélection en équipe de France, un pagayeur doit réaliser un temps inférieur à 115% du temps moyen réalisé par les trois premiers pagayeurs.

Pour être éligible à une sélection en équipe de France, une pagayeuse doit réaliser un temps inférieur à 115% du temps moyen réalisé par les trois premières pagayuses.

(b) Principe général

Sur la base du classement de la compétition de sélection et sous réserve du respect la condition d'éligibilité définie au point C.2.1.a, le nombre de pagayeurs ou pagayuses nécessaire à la composition d'un ou plusieurs équipages définis peuvent être proposés à la sélection.

2.2. Barreurs

Sur la base d'une mise en situation des sportifs barreurs pendant ou en marge du sélectif national de Louhans, le nombre de barreur ou barreuse nécessaire à la composition des équipages définis sont proposés à la sélection.

2.3. Batteurs

Sur la base d'une mise en situation des sportifs batteurs pendant ou en marge du sélectif national de Louhans, le nombre de batteur ou batteuse nécessaire à la composition des équipages définis sont proposés à la sélection.

3. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtées par le Directeur Technique National est conditionnée à la signature de la Convention Individuelle « Sportif sélectionné en Équipe de France Dragon-Boat 2016 » et à l'envoi des examens médicaux prévus par cette convention.

D. PROGRAMME D' ACTIONS

- Championnat d'Europe de Dragon-Boat ECA 2017 à Szeged (Hongrie) – 5 au 9 juillet 2017

E. DIFFUSION DU REGLEMENT DE SELECTION

Le présent règlement de sélection est diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.